



# Lettre d'informations

## Sommaire :

- **Mettre en valeur au bénéfice de tous**, c'est l'ambition de l'AVAP. Réglementer pour préserver, améliorer le patrimoine commun, parfois en limitant un peu le droit de chacun.....
- **Où sont passés les moineaux de notre enfance ?** Des espèces disparaissent de nos jardins, d'autres s'installent sans qu'on sache trop pourquoi. De quoi éveiller la curiosité...
- **Le Vésinet, ville-parc** : un concept spécifique à notre cadre de vie. Il faut le dire, l'écrire...et bientôt le lire, un peu partout dans nos rues.
- **C'est reparti pour le concours 2016 des balcons fleuris**. Tous à vos graines, à vos plantoirs, à vos jardinières. Jugement fin juin.
- **Venez nous voir au Videgrenier des Charmettes**, le dimanche 22 mai...

## Rappels

**Avez-vous réglé votre cotisation 2016 ?**  
C'est d'abord grâce à votre contribution financière (15 € !) que nous pouvons fonctionner.

**Doit-on le rappeler ? Le SIDSV accepte aussi vos dons !**

**C'est ensuite par votre nombre et votre fidélité que nous pouvons agir auprès des élus et des administrations pour défendre vos intérêts et ceux du Vésinet.**

**Pensez à nous faire connaître auprès de vos parents, vos amis, vos voisins, pour nous aider à agir et à nous renforcer.**

\*\*\*\*

**Ecrivez-nous, questionnez, donnez-nous vos avis, suggérez-nous des sujets à traiter dans nos pages...**

## Au bénéfice de tous

L'élaboration du projet d'AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) touche à sa fin et la Ville nous annonce diverses modalités de concertation. Nous vous encourageons vivement y participer et à soutenir – voire à améliorer – ce document d'urbanisme essentiel à la préservation de notre patrimoine commun.

Un règlement d'urbanisme est toujours une « atteinte au droit de propriété » mais dans l'intérêt de la collectivité. Dans le cas du Vésinet, patrimoine national, exemple unique d'urbanisme paysager, il ne s'agit même pas seulement de la « collectivité vésigondine » mais de la collectivité nationale (certains rêvent d'en faire un patrimoine de l'humanité).

L'AVAP ajoutera donc aux contraintes quantitatives du PLU, des servitudes « qualitatives » qui bénéficieront à tous.

Il n'est pas possible ici de développer le contenu de l'AVAP qui nous sera présenté plus en détail dans les semaines à venir. Rappelons que cette notion de contrainte pour la mise en valeur est un des fondements de la création du Vésinet. Dès l'origine, un Cahier des Charges imposé aux acquéreurs fixait des règles strictes. Si ces règles restent en vigueur dans le domaine du droit privé (la relation des propriétaires entre eux) d'autres s'y sont ajoutées dans le domaine du droit public (le respect des documents d'urbanisme). Il suffit de se promener dans nos rues pour s'apercevoir qu'on néglige souvent les unes et les autres.

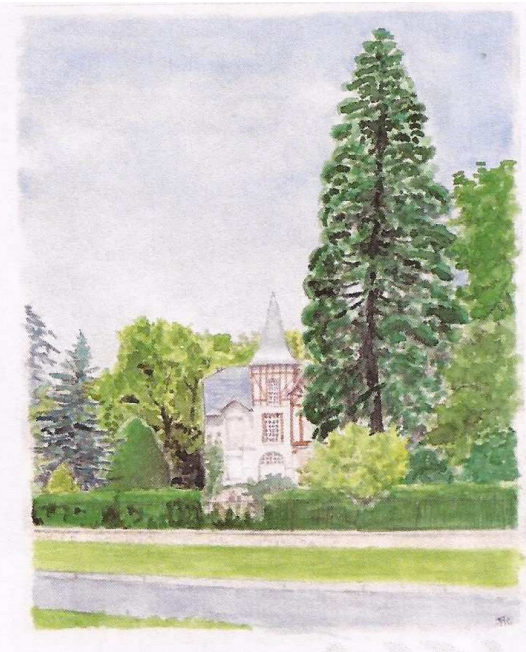
Les règlements successifs (1937, 1970, 1979, 1992) comportaient tous un chapitre particulier traduisant en règles et en recommandations, ces exigences de qualité voulues par les fondateurs de la ville-parc. Le législateur n'a pas prévu de les maintenir dans le cadre des PLU et une autre formule a été imaginée : la ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager). Mis en chantier en

2006 au Vésinet, le projet de ZPPAUP n'a pas pu aboutir avant que le législateur ne décide la mise en place d'une autre formule : l'AVAP, et il a fallu recommencer.

Durant l'élaboration du PLU, nous n'avons cessé de répéter combien cette AVAP était indispensable et nous nous sommes félicités de sa remise en chantier. D'ailleurs, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), outil intercommunal dont il était question dans notre précédente lettre, voté l'an dernier, affirme la nécessité d'une AVAP pour Le Vésinet.

Nous y avons travaillé avec enthousiasme et assiduité. Une centaine d'heures de discussions, parfois animées, avec les élus, les services de la Ville, le cabinet d'étude en charge du projet, les services de l'Etat, l'Architecte des Bâtiments de France, la Direction régionale des affaires culturelles, etc. Nous avons pu nous faire entendre, nous avons pu aussi mesurer la complexité du processus et les limites de l'exercice. Une nouvelle fois, des questions de calendrier contraignantes s'imposent car le législateur se propose de réformer encore le dispositif, ce qui risque de repousser aux calendes grecques l'aboutissement d'un travail qui s'est déjà étalé sur 10 ans !

En guise de conclusion, souvenons-nous que si c'est un grand bonheur, un plaisir toujours renouvelé, de vivre dans un lieu comme Le Vésinet, il ne s'y rattache aucun privilège. Au contraire quelques devoirs en sont la contrepartie. Entre autres, celui de protéger et perpétuer ce lieu unique en agissant au quotidien pour en faciliter l'entretien, en comprenant et en respectant les règles, parfois astreignantes, élaborées au bénéfice de tous.





3, avenue des Pages,  
78110 Le Vésinet  
Téléphone : 01 30 15 47 80 (CIAV)  
Messagerie : 06 71 20 86 58.  
Courriel: [contact@sidslevesinet.fr](mailto:contact@sidslevesinet.fr)

**Le Vésinet est un site historique de l'Urbanisme.** Classé, il fait partie du **patrimoine national** ; sa conservation est d'intérêt général.

Notre Association a donc pour but:

- de **veiller au respect des principes** qui ont présidé à la fondation du Vésinet, à la fois dans le texte des règlements et dans l'exécution de ceux-ci;
- d'exercer une action constante **d'information pour la défense du site du Vésinet**, auprès des habitants, des élus locaux, et de l'Administration.

*(Extrait de l'article premier de nos statuts)*

**Pour nous aider dans notre tâche, n'hésitez pas à nous faire part de vos attentes, de vos observations, de vos suggestions** (*voir contacts ci-contre*).

## Où sont passés les moineaux de notre enfance ?

Ils étaient autrefois l'espèce la plus commune de nos jardins. Il y a belle lurette qu'ils les ont désertés. Pas un mal, diront certains, car ces « titis parisiens » plutôt ordinaires et insolents ne faisaient pas honneur à nos jardins fleuris et nos arbres séculaires. Mésanges, chardonnerets, pinsons, fauvettes, grimpereaux et autres bouvreuils ont une autre allure ! Les milans que nos rois venaient chasser « au vol » dans la contrée, les grues et les courlis migrateurs qui y faisaient halte pour leur malheur (on les chassait aussi !), tous ces volatiles ont disparu. Mais, pour la joie de nos bambins, les canards, les cygnes, les oies, les hérons – en voie de banalisation –, les cormorans, et les poules d'eau ont pris la place et multiplient leur « marmaille », attendrissant grands et petits. Plus rare et discret malgré ses couleurs chatoyantes, le martin-pêcheur a été signalé le long de nos petites rivières.

Avez-vous remarqué en quelles proportions se sont multipliées les perruches à collier, jolis oiseaux exotiques au chant ... plutôt ordinaire ? Echappées d'un container à Roissy en 1970, elles ont colonisé toute la région parisienne au détriment, dit-on, de quelques espèces autochtones comme les sittelles par exemple, pourtant fort utiles dans nos jardins.

Mais voici que **l'épervier d'Europe** (photo) fait une entrée fracassante au Vésinet. Nouveau venu –ou revenu– ce petit rapace diurne s'adapte à la ville où il chasse les passereaux et, comme ici, les pigeons ? Originaire des bois, il a colonisé Paris où, paradoxalement, il souffre moins des pesticides qu'à la campagne !

La nature s'organise selon des équilibres subtiles et fragiles. L'ensemble très artificiel dans lequel nous vivons a parfois du mal à trouver ces équilibres que nous contrarions avec, souvent, les meilleures intentions du monde. « *Si vous aimez les oiseaux, ne les nourrissez-pas* » peut-on lire aux Ibis, recommandation largement ignorée. C'est sympathique de distribuer de la nourriture à nos amis ailés et emplumés. C'est mignon de les voir se multiplier dans les nichoirs que nous leur avons préparé. Sans toujours mesurer les conséquences à long terme qui découleront des nouveaux déséquilibres. Quant à la cause de la disparition des moineaux ... la question reste ouverte.



## EN BREF ...

### Le concours des balcons fleuris 2016

La nouvelle édition, annoncée dans le Magazine de Mars-Avril, et par les divers outils d'information de la Ville, se déroulera comme l'an dernier et il concernera les balcons, fenêtres, perrons, murs visibles de la rue. Il sera donc tout à fait adapté aux quartiers « denses et commerciaux » mais toujours sans exclusive. Vous avez encore quelques semaines pour mettre en place ou en forme les éléments que vous aurez choisis pour donner encore plus d'éclat au paysage urbain du Vésinet.

Nous tenons à votre disposition, au CIAV, un bulletin d'inscription (téléchargeable aussi sur [www.concours.sidslevesinet.fr](http://www.concours.sidslevesinet.fr)).

Car, il faut le rappeler, une inscription préalable est nécessaire et il est grand temps de nous l'adresser.

### Le Vésinet, ville-Parc

Dans le monde francophone, Le Vésinet est la seule localité qualifiée de "ville-parc". En effet, si de multiples cités de toutes tailles comptent en leur sein des parcs, parfois fort remarquables, Le Vésinet est la seule ville créée tout entière au sein d'un parc. Cet exemple unique lui fait mériter depuis près d'un siècle son Classement (loi de 1930), ses règles d'urbanisme particulières et une véritable renommée internationale dans le domaine de l'Urbanisme et de l'Architecture.

Une coopération entre le Syndicat d'Initiative et de Défense du Site et de nombreux commerçants du Vésinet, s'est développée pour promouvoir cette image de « Ville-Parc ». Vous en verrez les effets dans quelques mois. Suspense ...

### Le vide-grenier des Charmettes (22 mai)

C'est la 18e saison de cet évènement traditionnel du Quartier des Charmettes. Venez nous voir à notre stand et profitez de l'occasion pour faire de bonnes affaires. Les Vésigondins, les Catoviens, les Montessonais et quelques autres vous proposent d'offrir pour pas cher une nouvelle vie à des objets oubliés, désuets, « vintage » ou tout simplement devenus inutiles ou faisant double emploi. Le succès de cette « vente à l'étalage » qui contribue largement au financement de nos actions au bénéfice des Vésigondins, se confirme d'année en année.